



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 15 MAI 2017

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, ~~DART Didier~~, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, ~~JOUVE Rosemonde~~, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI	à	Joseph PEREZ
Didier DART	à	Norbert JOUVERT
Rosemonde JOUVE	à	Ludovic BOUIX

Etaient excusées : Anne-Claire DUMAS

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 10 avril dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question relative à l'adhésion de la commune au service commun d'Alès Agglomération « Système d'Informations Géographiques ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire souhaite évoquer certains points.

1 – **Monsieur le Maire** adresse, en son nom personnel et au nom du conseil municipal, toutes ses félicitations à Monsieur MACRON Emmanuel, pour son élection, et à Monsieur EDOUARD Philippe, pour sa nomination.

2 – **Monsieur le Maire** fait un point des actes et dossiers engagés depuis la dernière séance :

A - Solidarité : Accueil de la famille Syrienne :

Monsieur le Maire remercie l'investissement de Madame SOUSTELLE Marie-Claude, des élus, des membres du CCAS, et plus largement des associations investies et des grand'combien. Cet accueil s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le logement a été entièrement équipé.

Monsieur le Maire fait un point sur les démarches administratives et la scolarisation des enfants. La grand-mère a une santé fragile. Les prises en charge médicales sont faites.

B – Les manifestations et cérémonies

Les Floralies n'ont pu se dérouler correctement à cause du mauvais temps. La cérémonie commémorative du 8 mai a connu un vif succès. Monsieur le Maire remercie l'investissement de Monsieur ALBEROLA. Les festivités de l'après-midi avec DAVE et les prestations de la compagnie « Les Lendemain » ont été appréciées.



C – EPIDE

Monsieur le Maire se réjouit que l'Etat ait porté son choix sur la commune de La Grand'Combe pour l'implantation d'un EPIDE.

Il remercie le soutien de Monsieur le Sous-Préfet, de Messieurs les Députés DUMAS et VERDIER, de Monsieur le Président d'Alès Agglomération, de Monsieur PEREZ pour son intervention en qualité de Président du Syndicat de l'Eau.

Monsieur le Maire ajoute que la mutualisation des moyens et la réflexion globale sur le territoire de l'agglomération ont permis de réaliser un projet solide.

D- Pont Germain SOUSTELLE et pôle de santé

Monsieur le Maire indique que les travaux avancent comme il se doit et devraient s'achever mi-juin pour le pont. Pour ce qui concerne le pôle de santé. Ils se déroulent comme prévu. La semaine dernière une visite de chantier a été programmée en présence de Monsieur le Président du Conseil Départemental, de Monsieur GAILLARD, Vice-Président du Conseil Départemental.

E – Nouveau pont

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique est en cours. Des permanences sont assurées en mairie et un registre est ouvert. Ce dernier a recueilli déjà de nombreux avis très favorables émis par les élus, des chefs d'entreprises et des usagers.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, qu'une participation de la Région à hauteur de 200 000 € sera votée au mois de juillet pour la requalification des boulevards.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Implantation d'une installation : construction d'un nouveau pont

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi sur l'eau et sur l'article R.512-14 du Code de l'Environnement. Il indique qu'il convient, pour la construction du nouveau pont et comme tout projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique, que le conseil municipal donne son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et ce, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur le Maire revient sur l'intérêt de la construction du pont qui n'est plus à démontrer. Il rappelle qu'il s'agit d'une construction dont le coût s'élève à 7 millions d'euros pris en charge pour moitié à 50 % par le Département et pour l'autre moitié par Région.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Echange pour l'agrandissement du cimetière de Champclauson : intégration d'une nouvelle parcelle

Monsieur Norbert JOUVERT revient sur la décision du 10 avril dernier relative à l'échange de terrains avec l'ONF et ce afin de poursuivre le projet d'agrandissement du cimetière de Champclauson.

Il indique que l'ONF propose d'intégrer la parcelle BD 86, située sur la forêt domaniale du Rouvergue d'une superficie de 395 m². Ce terrain, situé en zone agricole, est occupé par un réservoir d'eau.

Les conditions financières restent identiques à celles proposées au cours de la dernière séance.

Monsieur NOUI demande des précisions sur cette nouvelle question.

Monsieur le Maire y répond et rappelle que ce dossier est prioritaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



III – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur PEREZ rappelle que la commune a approuvé par décision du 16 janvier 2014 son Plan Local d'Urbanisme. Par délibération du 16 janvier 2017, nous avons prescrit sa révision allégée pour la zone Naturelle Nph « Le Grand Baume ».

Monsieur PEREZ propose de procéder à une nouvelle modification simplifiée du PLU pour ce qui concerne le périmètre de la zone UE1 de Trescol au profit de la zone UC afin d'y permettre une mixité de fonctions, outre l'habitat, l'accueil d'hébergements touristiques. La procédure de concertation se déroulera du 29 mai au 30 juin selon les modalités de publicité prévues par les textes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Mise en place de protections fonctionnelles

Monsieur le Maire indique que la commune et cinq personnes sont citées en comparution directe devant le tribunal correctionnel par l'un de ses agents au motif de harcèlement moral. A ce titre, il souhaite mettre en place des protections fonctionnelles.

L'agent concerné demande également une protection fonctionnelle que Monsieur le Maire décide d'accorder.

Une discussion s'engage sur le sujet.

Monsieur le Maire vise les articles du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent les compétences allouées aux Maires (pour l'octroi aux agents) et aux organes délibérants (pour l'octroi aux élus).

**6 Contre – 22 Pour
Adopté à la majorité**

V – Créations de postes

Monsieur le Maire propose de créer deux postes au tableau des emplois

- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour un agent ayant obtenu un avancement de grade
- Un poste d'attaché territorial pour un agent ayant réussi le concours d'attaché territorial

Monsieur le Maire propose de rendre effective ces créations au 1^{er} juillet 2017.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – RIFSEEP : modification de la décision du 20 septembre 2016

Monsieur le Maire revient sur la décision du 20 septembre 2016 de mettre en place et de fixer les conditions d'octroi du Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel.

Il propose, suite à la création du poste d'attaché territorial, de modifier cette décision en la complétant avec deux groupes de fonctions pour les fonctionnaires de la catégorie A.

Il revient sur les critères proposés au rapport préliminaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



Question complémentaire : Adhésion de la commune de La Grand'Combe au service commun « Système d'Informations Géographiques »

Monsieur le Maire indique qu'Alès Agglomération propose aux communes adhérentes de signer une convention d'adhésion au service commun « Système d'Informations Géographiques ».

Monsieur le Maire indique que ce service est créé en référence à la directive européenne 2007/2/CE dite INSPIRE, transposée dans le droit français par l'ordonnance n°2010-1232. Ce texte vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la convention et des conditions de facturation.

Madame ANDRE-MARTIN demande à recevoir avant séance les éléments constitutifs de la question rajoutée.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Questions diverses

Monsieur PEREZ revient sur les incidents des séances des 21 et 29 novembre 2016 au cours desquelles le groupe « Union pour le Renouveau » a quitté les séances. Les questions diverses déposées ont déjà été posées au conseil du 21 novembre.

Monsieur PEREZ regrette cette attitude qu'il qualifie d'irrespectueuse et d'irresponsable. Il propose à la majorité municipale de quitter la séance.

Les membres de la majorité municipale ayant quitté la séance, Monsieur le Maire, au regard du CGCT article 2121-17, constate que le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 30.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE

